



CONVENTION DE MÉCÉNAT

ENTRE :

L'association R'N'VOICE, domiciliée 24 rue de Chartres 28200 CHATEAUDUN, représentée par monsieur Christophe SEGUT, Président, madame Caroline BRUNELLE Trésorière et monsieur Tony ANDRADES secrétaire.

ET LE MÉCÈNE :

NOM :Prénom.....

Adresse :

Forme juridique (Entreprise individuelle, SARL, association, commune...) :
.....

représentée par :

en qualité de :

Il est convenu et décidé ce qui suit :

La présente convention a pour objet de définir les conditions du soutien à l'association pour le projet suivant : **Enregistrement et production du 3^e album du chœur**

1. **Magic'Voice (cf. descriptif dans le courrier de présentation).**
2. Le mécène versera à l'association R'N'VOICE la somme de € (en chiffres), soit (en lettres).
3. L'association s'engage à faire figurer le nom du mécène sur les supports d'information de l'action (logo à fournir par vos soins).
4. L'association s'engage à rembourser le mécène si elle décide de ne pas réaliser le projet ou de ne plus y faire participer ce dernier.
5. La présente convention est établie en vertu des dispositions de l'article 238 bis du CGI.
6. Modalités de règlement : espèces, chèque à l'ordre de R'N'VOICE, mandat administratif, ou virement :
=> IBAN : FR76 1027 8372 1000 0122 8730 190 – BIC CMCIFR2A.

Date, lieu et signatures :

A, le
(Fait en 2 exemplaires)

Représentant du mécène

Représentant de l'association